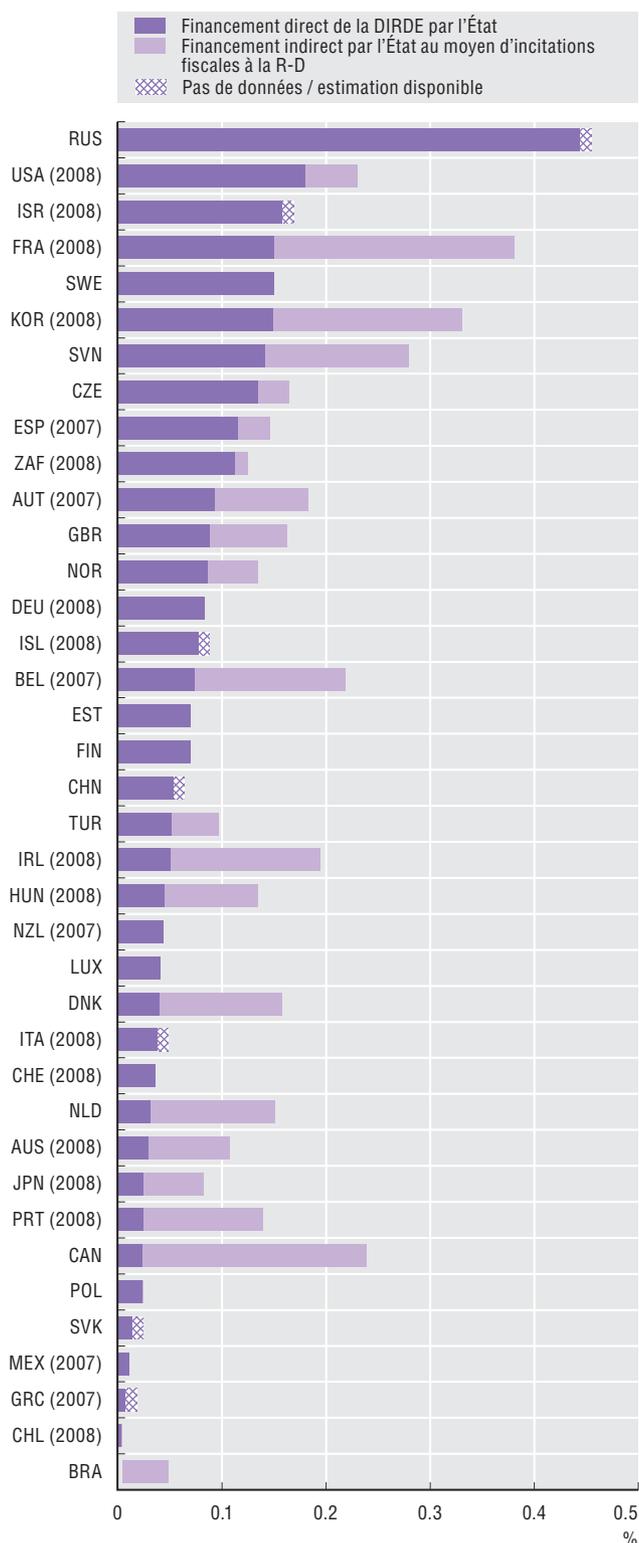


5. LIBÉRER L'INNOVATION DANS LES ENTREPRISES

5. Incitations fiscales visant la R-D d'entreprise

Financement direct de la R-D des entreprises par l'État et incitations fiscales à la R-D, 2009

En pourcentage du PIB



Source : OCDE, d'après les enquêtes de l'OCDE sur les incitations fiscales à la R-D, janvier 2010 et juin 2011; et OCDE, Base de données des principaux indicateurs de la science et de la technologie, juin 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932490953>

Les États stimulent la recherche-développement (R-D) par des aides directes sous la forme de subventions ou de marchés publics ainsi que d'incitations fiscales. Aujourd'hui, 26 pays membres de l'OCDE – contre 12 en 1995 et 18 en 2004 – offrent de telles incitations. Parmi ceux où ce dispositif est inexistant (Allemagne, Finlande, Suède) certains y réfléchissent. L'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde et le Singapour proposent aussi des incitations à l'investissement dans la R-D.

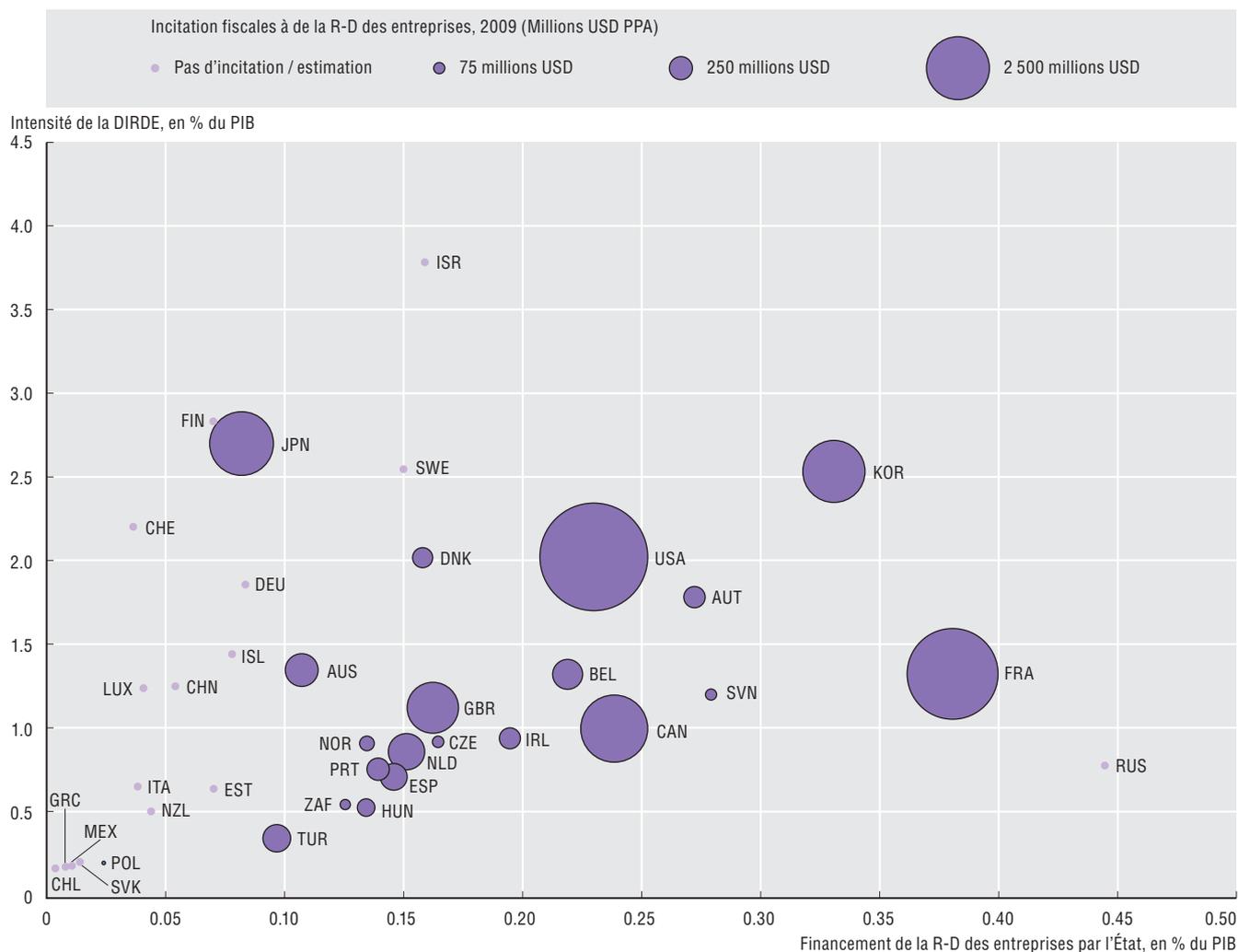
L'Espagne et les États-Unis utilisent plus les aides directes, alors que le Canada, le Japon, les Pays-Bas et le Portugal le soutien indirect. L'équilibre entre aide directe et indirecte varie selon le pays car chaque instrument répond différemment aux carences du marché et stimule différents types d'activités de R-D. Rapportées au PIB, les aides sont plus élevées en Fédération de Russie, en France et en Corée.

Les États-Unis, la France, le Canada, le Japon et la Corée ont les plus gros volumes d'incitations fiscales. Les pays qui financent relativement plus la R-D des entreprises semblent afficher une intensité de R-D des entreprises plus élevée, mais cela n'implique pas une relation causale et il existe quelques exceptions de taille. La Finlande et le Japon ont une intensité de R-D des entreprises assez forte par rapport au niveau des aides publiques, tandis que la Fédération de Russie et la France proposent des aides importantes par rapport à d'autres pays où l'intensité est du même ordre. La Finlande et la Suède ont une intensité élevée sans recourir à l'incitation fiscale. Cerner l'impact d'incitations passées ou futures nécessite des données sur les actions de l'État et sur les résultats économiques de la recherche, mais aussi une connaissance de ce qui se serait passé en l'absence des incitations.

Définitions

Les incitations fiscales prévues par l'État pour la R-D englobent les crédits d'impôt et les subventions pour la R-D, les réductions de charges sociales du personnel de R-D et l'amortissement accéléré des capitaux utilisés pour la R-D. Ces abattements fiscaux sont exclus de la définition du financement public direct de la R-D que retracent les estimations des crédits budgétaires publics affectés à la R-D (CBPRD). La valeur des impôts non encaissés est également exclue du financement public déclaré des dépenses *intra-muros* de R-D des entreprises, qui n'englobent que les transferts directs de fonds pour la R-D. Certains gouvernements proposent également des incitations fiscales qui consistent à accorder un traitement préférentiel aux revenus tirés de l'exploitation de la propriété intellectuelle, qu'il est possible d'imputer à des activités antérieures de R-D. Ces incitations ne sont pas prises en compte.

Intensité des dépenses de R-D du secteur des entreprises et financement de la R-D des entreprises par l'État, 2009



Source : OCDE, d'après les enquêtes de l'OCDE sur les incitations fiscales à la R-D, janvier 2010 et juin 2011 ; et OCDE, Base de données des principaux indicateurs de la science et de la technologie, juin 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932490972>

Mesurabilité

La plupart des pays donnent à leurs incitations fiscales la forme de crédits d'impôt ou d'abattements fiscaux (par exemple sur les dépenses en capital). L'impôt sur les sociétés est le principal support utilisé, mais la Belgique, la Corée, le Danemark, l'Espagne, la France et les Pays-Bas proposent aussi des réductions de charges sociales pour le personnel de R-D. Les incitations fiscales infranationales à la R-D ne sont en général pas retracées par les sources nationales de données, à l'instar de ce que l'on observe pour les états des États-Unis et les provinces du Canada. Le coût des incitations fiscales est estimé et déclaré de manière variable. Il convient de rappeler la nature expérimentale de ces indicateurs lorsqu'on les compare à d'autres indicateurs concernant la R-D. Par exemple, les dépenses de R-D ouvrant droit à déduction fiscale peuvent différer dans les comparaisons avec les dépenses *intra-muros* des entreprises ; les incitations fiscales pour R-D peuvent dans certaines circonstances être utilisées par les entreprises pour financer la R-D *intra-muros* ou *extra-muros*, le cas échéant dans d'autres secteurs. Conformément aux orientations préconisées par le *Manuel de Frascati*, les incitations fiscales sont exclues de la définition de la DIRDE financée par l'État afin de prévenir autant que possible le risque de double comptage. Les données administratives issues des budgets publics de R-D (CBPRD) et les données sur les incitations fiscales ont des caractéristiques communes, mais les ventilations sectorielles, de toute façon rarement disponibles, sont inutilisables pour estimer le soutien à la R-D des entreprises afin de le comparer avec le soutien fiscal. L'OCDE s'emploie à améliorer la comparabilité de ces statistiques aux fins de l'analyse des politiques.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2011**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Incitations fiscales visant la R-D d'entreprise », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-48-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.